

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.02.2023	19h36	23.150	DFDS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP et une députée du Centre

Titre : Projet de loi modifiant la loi sur la formation professionnelle (LFP) (Autodétermination des apprenantes et des apprenants)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier La loi sur la formation professionnelle (LFP), du 22 février 2005, est modifiée comme suit :

Art. 6, al. 2, let. d et e (nouvelle)

d) de favoriser un comportement responsable vis-à-vis d'elle-même, de son environnement professionnel et privé ainsi que de la société en général ;

e) de développer un sens critique et de faire preuve d'autodétermination, notamment en favorisant l'accès régulier aux activités culturelles au sens large.

Art. 2 Le présent projet de loi est soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

La formation doit permettre aux personnes de prendre place dans la société. Pour ce faire, un accès suffisant à la culture et à des thématiques plus larges est nécessaire pour former les citoyens de demain.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Julien Gressot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Adriana loset	Marc Fatton	Barbara Blanc
Manon Roux	Olivier Beroud	Fanny Gretillat
Céline Dupraz	Armin Kapetanovic	Marina Schneeberger
Patrick Erard	Niel Smith	Aurélié Gressot
Oskar Favre	Léa Eichenberger	Nathalie Schallenberger